

# Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> Déborah COVINDIN CARPAGON

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 1 à 3 catégorie à <sup>(2)</sup> Préau du Parc Clairfont à Toulouges

du 28/02/2026 à 15 heures 00

au 29/02/2026 à 02 heures 00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09/02/2026

signature

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

2026/46

Je soussigné(e)

Nicolas BARTHE

maire de

Toulouges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu <sup>(3)</sup>

Arrête :

M <sup>(1)</sup>

<sup>emp</sup> Déborah COVINDIN CARPAGON

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de <sup>3<sup>e</sup></sup> catégorie

à <sup>(2)</sup> Préau du Parc de Clairfont

du 28/02/2026 à 15 heures 00

au 29/02/2026 à 02 heures 00

à l'occasion de <sup>(3)</sup> Carnaval

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à

Toulouges

le

19/02/2026

Le Maire

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé



Pour le Maire empêché,  
le 1<sup>er</sup> Adjoint

Laurent LOPEZ